



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 128822

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la demande de reconnaissance de leur formation au grade master du corps infirmier spécialisé en puériculture. La puéricultrice est une professionnelle spécialisée dans la connaissance de l'enfant et de l'adolescent. Ses missions sont plurielles et requièrent des compétences pointues d'infirmière spécialiste clinique. Les infirmiers d'État bénéficieront du grade licence dès 2012, il semble donc logique que la spécialité d'infirmière puéricultrice accède elle aussi au niveau master tout comme les deux autres spécialités de leur profession (infirmiers anesthésistes et infirmiers de bloc opératoire). Dès lors, il lui demande, compte tenu du niveau de formation à la hauteur des compétences développées, dans quel délai la reconnaissance du diplôme au niveau master interviendra.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128822

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1507

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)